



PALPATION DE SECURITE ET INSPECTION VISUELLE DES BAGAGES A MAIN

Objectif de la formation :

Acquérir le savoir, savoir-faire et savoir-être pour exercer dans le respect du cadre légal et réglementaire, les missions de sûreté (inspection visuelle des bagages à main et palpation de sécurité).

Développer des connaissances et des compétences nécessaires aux agents de surveillance et de gardiennage pour effectuer des palpations de sécurité. Permettre l'acquisition des agréments en préfectures et CNAPS

Durée : 6 heures avec évaluation sur mise en situation

Pré-requis : Aucun

Validation : Attestation individuelle de suivi de formation

Programme :

Cadre juridique – textes en vigueur – conditions requises – limites juridiques de l'intervention

Réglementation sur les armes : définition – classification des armes – objets interdits à l'intérieur des enceintes

Accueil du public/relation avec les clients : psychologie des individus – attitudes de l'agent

Techniques de palpation : Exercices pratiques – utilisation du magnétomètre

Evaluation des compétences – QCM et évaluation en salle – évaluation sur site (conforme aux modalités d'application de la circulaire NOR/INT/D/05/00090C)